



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et son Service de sécurité incendie signent officiellement la convention collective 2021-2025

Saint-Joseph-du-Lac, le 8 juillet 2021 – C'est le mercredi 7 juillet 2021, à l'hôtel de ville de Saint-Joseph-du-Lac, qu'est survenue la signature officielle de la convention collective entre la Municipalité et les 22 pompiers de son Service de sécurité incendie, membres du Syndicat des pompiers et des pompières du Québec (SPQ).

Les négociations, d'une durée de quelques mois, ont été harmonieuses et ont permis d'en arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties. Entre autres, le syndicat et la Municipalité se sont entendus sur les éléments suivants :

- Entretien des équipements par équipes établies;
- Bonification des heures d'entraînement et du maintien des connaissances;
- Introduction du taux unique de la rémunération à compter de la 3^e année;
- Augmentation salariale annuelle de 2,6 % en moyenne pour la durée de la convention collective.

Il s'agit d'une entente raisonnable pour les deux parties, créée dans le respect des fonds publics tout en favorisant d'excellentes conditions de travail pour les pompiers du Service de sécurité incendie.

« Au terme d'un processus de négociation s'étant déroulé dans le plus grand respect, le conseil municipal et moi sommes heureux que cette entente ait été conclue avec les pompiers du Service de sécurité incendie, qui veillent quotidiennement à la sécurité et au bien-être de la population. Je tiens à remercier les représentants syndicaux pour leur ouverture ainsi que toute l'équipe du Service de sécurité incendie de Saint-Joseph-du-Lac pour ses précieux services. », conclut le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx.

— 30 —

Renseignements : Marie-Michelle Crevier
Responsable des communications
450 623-1072, poste 233)
communication@sjdl.qc.ca